

ALGER

ALGER
ALGER
ALGER

Extract of Alger républicain

<http://alger-republicain.com/Les-travailleurs-de-la-ferme.html>

Les travailleurs de la ferme pilote à Sougueur victimes d'un déni de justice saisissent le Ministre pour l'ouverture d'une enquête

Publication date: Jeudi 10 octobre 2019

- Luttés sociales en Algérie -

Description:

Par lettre en date du 22 septembre 2019 adressée au ministre de la Justice Garde des sceaux, les travailleurs de la Ferme pilote Chérif Dine (Sid El-Abed Sougueur), Wilaya de Tiaret, réclament l'ouverture d'une enquête sur la gestion et les malversations relevées concernant cette exploitation agricole publique.

CP

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Par lettre en date du 22 septembre 2019 adressée au ministre de la Justice Garde des sceaux, les travailleurs de la Ferme pilote Chérif Dine (Sid El-Abed Sougueur), Wilaya de Tiaret, réclament l'ouverture d'une enquête sur la gestion et les malversations relevées concernant cette exploitation agricole publique.

L'exploitation d'une superficie de 1154 Ha à l'origine avec un collectif de 23 ouvriers voit son compte bancaire bloqué depuis 2016 pour cause d'endettement et par conséquent le non versement de leurs salaires depuis 35 mois. Cette situation mettra les travailleurs dans un état très précaire pour pouvoir nourrir leurs familles exposant ces dernières carrément à la famine.

Le collectif dénonce la gestion occulte et sans aucun contrôle de la part de la tutelle du directeur désigné à la tête de l'exploitation qui reste sans comptable depuis 2017 pour arrêter les comptes et enregistrer les recettes et les dépenses.

Les produits financiers provenant des activités de la ferme sont manipulés sans aucune trace de visibilité, de façon contraire aux règles de la comptabilité publique.

A juste titre, les travailleurs auteurs de la pétition pour argumenter leur démarche soulèvent un certain nombre de griefs :

- Comment une exploitation d'une superficie de 1154 Ha sans compter le cheptel ovin ne pouvait pas nourrir et subvenir aux besoins d'un collectif composé de 23 travailleurs et leurs familles ?
 - Que sont devenus les produits financiers objet des chèques remis par la coopérative CCLS relatifs à la production des céréales réceptionnées par cette dernière ainsi que la prime accordée pour les blés sélectionnés depuis 2016 ?
 - L'effectif du cheptel ovin n'a pas évolué depuis 2016 à croire qu'il n'y a jamais eu de reproduction.
- On ignore ce qu'il est advenu des compensations financières versées par la Sonatrach et Sonelgaz , relatives à l'indemnisation des terrains pour l'implantation de la future raffinerie.
- Où sont passées les recettes financières produites de la vente de la production de fourrage (avoine, paille ...) et de la location d'un parc avicole à des particuliers depuis 2016 ?
 - Le gestionnaire de la ferme s'est permis de donner en location les terres productrices de fourrage avant la moisson à des particuliers à des tarifs sous-estimés. Où est allée cette recette ?

Devant les différentes plaintes déposées auprès des autorités pour dénoncer les agissements de ce responsable, ce dernier a recouru au licenciement de deux travailleurs qualifiés de « meneurs ». Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie locale par le gestionnaire et deux de ses acolytes contre quatre d'entre eux. Les travailleurs ont été arrêtés et maintenus en cellule pendant deux jours avant leur présentation devant le procureur de la République du tribunal de Sougueur.

L'audience ouverte en présence des plaignants et accusés s'est conclue par un PV de médiation a été adoptée en faveur du gestionnaire. Les quatre travailleurs incriminés, auteurs de la lettre au Ministre disent l'avoir signée sous la pression et malgré eux.

Le PV impose notamment aux quatre travailleurs de lever les « contraintes susceptibles d'entraver le bon fonctionnement et les activités de la ferme » avec l'engagement d'enlever les banderoles déployées et la tente dressée sur les lieux. Il leur enjoint également de « s'interdire de porter atteinte à la personne du gestionnaire de l'exploitation et à ses adjoints par voie directe ou verbale (menaces, insultes, diffamation ...). Il est indiqué que les deux parties signataires s'engagent à exécuter les termes de ce PV dans un délai de 10 jours. Ce PV n'est susceptible d'aucun recours.

Pour bien comprendre la nature de cette affaire, lire l'information publiée sur le site web d'Alger républicain en date du 21 février de cette année. Il y est indiqué que cette ferme avait été cédée il y a quelques années au propriétaire du groupe privé « La Belle ». Celui-ci a « fait son beurre » dans la production de dérivés du lait. Après avoir promis monts et merveilles il s'est esquivé au bout d'un an non sans avoir emporté avec lui tout le matériel agricole et bénéficié d'un effacement de dettes d'un montant de 126 milliards de centimes sans que les raisons de cette générosité de l'Etat aient été expliquées.

CP